



CIPRA
VIVRE DANS
LES ALPES



CAA
Club Arc Alpin



alparc



Schaan/LI, 17 octobre 2013

Communiqué de presse

Des ONGs demandent à être associées à la macro-région Alpes

Des organisations observatrices de la Convention alpine protestent contre leur exclusion du processus d'élaboration de la macro-région alpine. Elles demandent d'être impliquées dans les démarches en cours pour l'élaboration d'une macro-région alpine.

Cette stratégie macro-régionale pour les Alpes doit à l'avenir renforcer la coopération entre l'arc alpin et les régions péri-alpines. Ce vendredi 18 octobre, Thierry Repentin, Ministre délégué aux Affaires européennes, invite des représentants et représentantes des régions et états alpins à une conférence à Grenoble pour débattre de ce thème stratégique pour l'avenir des Alpes. Les organisations observatrices de la Convention alpine, et donc représentantes de la société civile ne figurent pas sur la liste des convives.

Depuis plus de vingt ans les observateurs s'impliquent de façon constructive au sein de la Convention alpine. De la même façon, ces organisations souhaitent s'impliquer dans le développement de la stratégie macro-régionale alpine et proposer des thèmes de travail et activités qui leur paraissent prioritaires pour l'avenir des Alpes. La conférence de Grenoble doit poser les bases de la nouvelle stratégie ; les observateurs devraient obligatoirement être associés à cette étape fondamentale. L'appropriation et le succès de la future macro-région alpine dépendra fortement du niveau d'implication de la société civile.

En outre les observateurs demandent pour la macro-région que les objectifs de protection et de développement durable de l'arc alpin tels que définis dans la Convention alpine soient fortement pris en compte. Les expériences réalisées ces vingt dernières années dans le cadre de la Convention alpine sont un enrichissement indéniable pour une Stratégie macro-régionale alpine durable.

Des photos en format imprimable et le texte du communiqué sont disponibles sur

<http://www.cipra.org/fr/presse/communiques-de-presse>

Pour toutes questions, prière de contacter :

Commission Internationale pour la protection des Alpes CIPRA, Claire Simon, Tel. +423 273 53 53

Comité scientifique intern. pour la recherche alpine ISCAR, Thomas Scheurer, Tel. +41 31 318 70 18

Réseau de communes Alliance dans les Alpes, Marc Nitschke, Tel. +49 86 42 6531

Réseau Alpin des Espaces Protégés ALPARC, Guido Plassmann, Tel. +33 4 79 26 55 00

Club Arc Alpin CAA, Veronika Schulz, Tel. +49 89 211 224 12

L'association Ville des Alpes de l'Année, Thierry Billet, Tel. +33 450 33 88 88



CIPRA International, ISCAR, "Alliance dans les Alpes", ALPARC, CAA et l'association Villes des Alpes de l'année sont des organisations observatrices officielles de la Convention alpine. Elles participent activement au développement et à la mise en oeuvre de ce traité international.

La Convention alpine est un accord entre les huit États alpins (Allemagne, Autriche, France, Italie, Liechtenstein, Monaco, Suisse et Slovénie) et l'Union européenne visant à promouvoir la protection des Alpes et leur développement durable. Au niveau mondial, la Convention alpine est le premier accord de droit international ayant un caractère contraignant pour la protection d'une région de montagne.

www.alpconv.org